

Réponse de Fatiha Saïdi à la question du conseiller communal, Rachid Chikhi
Concernant un balcon au coin des rues st Vincent-Van Leeuw
Conseil communal du 23 octobre 08

Le dossier que vous évoquez ce soir a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré le 31 janvier 06 pour la construction d'un immeuble de 12 appartements avec un bureau au rez-de-chaussée.

L'appartement situé dans la partie droite du 1^{er} étage, en bordure de la rue St-Vincent, présente un balcon qui occasionne une hauteur libre de 1,90m au-dessus du trottoir alors que les plans approuvés présentent une hauteur de 2,10m.

Le 7 octobre dernier, deux membres de mon service urbanisme, constataient, sur place et en présence de l'architecte, de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage l'insuffisante hauteur libre sous balcon, qui représente un véritable danger pour les piétons. A la suite de ce courrier, j'ai envoyé un courrier recommandé et j'attends la démolition de ce balcon, tel que promis, par ailleurs, oralement, par le maître d'ouvrage lors du constat.

Nous n'avons pas dressé PV en regard de l'infraction commise et de la promesse effectuée mais si dans les deux semaines qui suivent aucune correction n'est apportée, nous entamons toutes les poursuites d'usage.